

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 Avril 2025

En l'an deux mil vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni le deux avril à 20h00 sur une convocation du 25 mars 2025

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX, Bernard BARRAUD, Émilie PORTAIS, Magali VINCENT, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Vincent RENAUDIN, Émilie CORS

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL, Christophe COETTO

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

Monsieur Le Maire demande l'ajout des points suivants au Conseil :

- délibération pour imputation sur le budget fonctionnement d'une facture payée avec le budget CCAS
- délibération pour autoriser les investissements : lave-linge, poste de clôture marais communal et ordinateur de la bibliothèque

Monsieur Le Maire demande aux conseillers qui est favorable ?

Vote : 10 POUR

1. Compte rendu du conseil municipal du 11 mars et du 18 mars 2025 :

Monsieur Le Maire fait la lecture du compte rendu du 11 mars 2025.

Il demande qui est favorable à ce compte rendu ?

Vote : 10 POUR

Le compte-rendu du 18 mars 2025 sera transmis pour le prochain conseil.

2. Migration de Cimetpro vers Topo-Cim (logiciel de gestion du cimetière) :

Monsieur Le Maire présente le devis proposé par Soluris pour acquérir le nouveau logiciel Topo-Cim en remplacement de Cimetpro. Ce devis comprend le logiciel, la prise en main du logiciel, cartographie du cimetière (relevé topographique par drone) ainsi que la maintenance annuelle.

Le devis s'élève à 10 009,94 €.

Monsieur Le Maire précise que nous n'avons pas d'information concernat l'urgence de ce changement et au regard du tarif proposé, un complément d'informations sera demandé.

3. Tarifs 2025 :

Nature		Tarifs			
		Année 2024	2025 - 1%	2025 - 1,5%	2025 - 2%
Coupe de bois "sur pied"		16,24 €	16,40 €	16,48 €	16,56 €
Coupe de bois "le stère"		32,47 €	32,79 €	32,96 €	33,12 €
Concession de cimetière	Perpétuité	324,73 €	327,98 €	329,60 €	331,22 €
	50 ans	173,19 €	174,92 €	175,79 €	176,65 €
	30 ans	97,42 €	98,39 €	98,88 €	99,37 €
Colombarium (1 case)	50 ans	1 082,43 €	1 093,25 €	1 098,67 €	1 104,08 €
	30 ans	811,83 €	819,95 €	824,01 €	828,07 €
	15 ans	541,21 €	546,62 €	549,33 €	552,03 €
	Réouverture d'une case	64,94 €	65,59 €	65,91 €	66,24 €
	Plaque d'identification	prix coutant	prix coutant	prix coutant	prix coutant
Jardin du souvenir	Droit de dispersion	32,47 €	32,79 €	32,96 €	33,12 €
	plaque d'identification	prix coutant	prix coutant	prix coutant	prix coutant
Pacage Marais communal (à ha)		MAE à déduire 287,94 €	MAE à déduire 290,82 €	MAE à déduire 292,26 €	MAE à déduire 293,70 €
Carpe aunisienne		Indexé	Indexé	Indexé	Indexé
Scène	complète	162,36 €	163,98 €	164,80 €	165,61 €
	Gratuité pour les mairie de la CDC				
Grilles d'exposition	l'unité	3,24 €	3,27 €	3,29 €	3,30 €
Location remorque	journée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Nombre de tours/demi journée	20,81 €	21,02 €	21,12 €	21,23 €

Location plateaux & tréteaux	particuliers professionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Bibliothèque	Adhésion adulte Nuavais Adhésion adulte hors Nuavais	A compter du 01 janvier 2025 l'adhésion sera gratuite la commune versera une subvention de 1€ par adhérent			
Photocopie	Noir & Blanc A4	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €
	Noir & Blanc A3	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
	Couleur A4	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,29 €
	Couleur A3	0,53 €	0,54 €	0,54 €	0,54 €

Marion ROBIN fait la lecture du tableau des tarifs divers. Ils sont présentés avec une augmentation possible de 1 %, 1,5 % et 2 %.

Pour les tarifs concernant le cimetière, une réflexion sera menée sur l'espace dédié aux cavurnes ainsi que le prix de la concession. En effet, l'emprise au sol pour un cavurne est moins importante que pour une concession. Dans certains cimetières, les terrains sont proposés avec l'équipement.

Le pacage du Marais Communal restera au tarif 2024 car les aides perçues avec le nouveau contrat sont en baisse. La Commune attend le premier versement pour faire un point.

Nature		Tarifs				
		2024		2025 - 1%	2025 - 1,5%	2025 - 2%
Salle des fêtes "Halles"	"Particuliers"	weekend	270,61 €	273,32 €	274,67 €	276,02 €
		la journée en semaine + 1/2 forfait énergie	162,36 €	163,98 €	164,80 €	165,61 €
		la soirée + 1/2 forfait énergie	86,59 €	87,46 €	87,89 €	88,32 €
	"commercial"	le weekend	541,21 €	546,62 €	549,33 €	552,03 €
		la journée semaine	432,97 €	437,30 €	439,46 €	441,63 €
	Consommations forfait énergie	du 01 octobre au 30 avril	41,62 €	42,04 €	42,24 €	42,45 €
		forfait énergie du 01 mai au 30 septembre	20,81 €	21,02 €	21,12 €	21,23 €
	Association Nuavaillaise	86,59 €		87,46 €	87,89 €	88,32 €
La Métairie	self-défense	205,66 €		207,72 €	208,74 €	209,77 €
	Association extérieure	270,61 €		273,32 €	274,67 €	276,02 €
	1/2 journée (8h-13h ou 13h-19h)	27,06 €		27,33 €	27,47 €	27,60 €
	journée (8h-19h)	54,12 €		54,66 €	54,93 €	55,20 €
MODULAIRE "Jardin de la Mairie"	soirée (19h-00h)	32,47 €		32,79 €	32,96 €	33,12 €
	tout public - réunion	54,12 €		54,66 €	54,93 €	55,20 €
	Association l'Atelier du souffle	par an	102,00 €	103,02 €	103,53 €	104,04 €

Pour la salle des fêtes, les consommations électriques et le gaz sont regroupés sous l'appellation : forfait énergie.

Stéven JARDIN demande quelle est la consommation électrique annuelle de la salle des fêtes. Marion ROBIN apportera les éléments de réponse lors du prochain conseil.

Magali VINCENT demande où en sont les devis concernant le chauffage de la salle des fêtes. Monsieur Le Maire indique que les devis sont à l'étude. Il est en attente du retour d'Eléonore, Conseillère en énergie partagé à la CDC AA. La pose de programmeurs devrait permettre de mieux gérer le chauffage.

Suite aux travaux réalisés dans l'espace cuisine, Monsieur Le Maire interroge le Conseil sur l'augmentation de la location de la salle des fêtes. Edwige MADEUX n'y est pas favorable au regard du mauvais état de l'espace WC de la salle.

Émilie CORS indique que les tarifs de location des salles dans les communes aux alentours varient en fonction du lieu de résidence de la personne qui souhaite louer.

Une tarification pour le particulier extérieur est proposée :

- week-end : 326,02 €

- la journée en semaine : 195,61 €++
- la soirée : 103,32 €

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette tarification « particulier extérieur » ?

Vote : 10 POUR

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à l'augmentation des tarifs de 2 % (en excluant le pacage pour le Marais Communal) ?

Vote : 10 POUR

TARIFS													
	2024					2025 - 2,0% INFLATION					2025 - 1,5% INFLATION		
repas adulte	au 1er sept	5,91 €	allergies		repas adulte	au 1er sept	6,03 €	allergies		repas adulte	au 1er sept	6,00 €	allergies
repas enfant	au 1er sept	3,68 €	1,13 €	2,05 €	repas enfant	au 1er sept	3,75 €	1,15 €	2,09 €	repas enfant	au 1er sept	3,74 €	1,15 € 2,08 €
Serviette	au 1er sept	1,75 €			Serviette	au 1er sept	1,79 €			Serviette	au 1er sept	1,78 €	
La 1/2 heure	QF1	0,70 €			La 1/2 heure	QF1	0,71 €			La 1/2 heure	QF1	0,71 €	
	QF2	0,83 €				QF2	0,85 €				QF2	0,84 €	
	QF3	0,94 €				QF3	0,96 €				QF3	0,95 €	
	QF4	0,98 €				QF4	1,00 €				QF4	0,99 €	
	QF5	1,16 €				QF5	1,18 €				QF5	1,18 €	
Goûter	au 1er sept.	0,73 €			Goûter	au 1er sept.	0,74 €			Goûter	au 1er sept.	0,74 €	
Adhésion	par famille	11,57 €			Adhésion	par famille	11,80 €			Adhésion	par famille	11,74 €	
1/2 journée sans repas si après midi supplément goûter	QF1	7,89 €			1/2 journée sans repas si après midi supplément goûter	QF1	8,05 €			1/2 journée sans repas si après midi supplément goûter	QF1	8,01 €	
	QF2	9,11 €				QF2	9,29 €				QF2	9,25 €	
	QF3	9,40 €				QF3	9,59 €				QF3	9,54 €	
	QF4	9,52 €				QF4	9,71 €				QF4	9,66 €	
	QF5	11,34 €				QF5	11,57 €				QF5	11,51 €	
1/2 journée avec repas si après midi supplément goûter	QF1	11,20 €	8,65 €	9,57 €	1/2 journée avec repas si après midi supplément goûter	QF1	11,42 €	8,82 €	9,76 €	1/2 journée avec repas si après midi supplément goûter	QF1	11,37 €	8,78 € 9,71 €
	QF2	12,40 €	9,85 €	10,77 €		QF2	12,65 €	10,05 €	10,99 €		QF2	12,59 €	10,00 € 10,93 €
	QF3	12,71 €	10,16 €	11,08 €		QF3	12,96 €	10,36 €	11,30 €		QF3	12,90 €	10,31 € 11,25 €
	QF4	12,83 €	10,28 €	11,20 €		QF4	13,09 €	10,49 €	11,42 €		QF4	13,02 €	10,43 € 11,37 €
	QF5	14,65 €	12,10 €	13,02 €		QF5	14,94 €	12,34 €	13,28 €		QF5	14,87 €	12,28 € 13,22 €
journée	QF1	13,26 €	10,71 €	11,63 €	journée	QF1	13,53 €	10,92 €	11,86 €	journée	QF1	13,46 €	10,87 € 11,80 €
	QF2	14,21 €	11,66 €	12,58 €		QF2	14,49 €	11,89 €	12,83 €		QF2	14,42 €	11,83 € 12,77 €
	QF3	14,52 €	11,97 €	12,89 €		QF3	14,81 €	12,21 €	13,15 €		QF3	14,74 €	12,15 € 13,08 €
	QF4	15,84 €	13,29 €	14,21 €		QF4	16,16 €	13,56 €	14,49 €		QF4	16,08 €	13,49 € 14,42 €
	QF5	17,54 €	14,99 €	15,91 €		QF5	17,89 €	15,29 €	16,23 €		QF5	17,80 €	15,21 € 16,15 €
journée sans repas	QF1	9,44 €			journée sans repas	QF1	9,63 €			journée sans repas	QF1	9,58 €	
	QF2	10,38 €				QF2	10,59 €				QF2	10,54 €	
	QF3	10,70 €				QF3	10,91 €				QF3	10,86 €	
	QF4	12,02 €				QF4	12,26 €				QF4	12,20 €	
	QF5	13,72 €				QF5	13,99 €				QF5	13,93 €	
forfait semaine	QF1	54,04 €	51,49 €	52,41 €	forfait semaine	QF1	55,12 €	52,52 €	53,46 €	forfait semaine	QF1	54,85 €	52,26 € 53,20 €
	QF2	57,93 €	55,38 €	56,29 €		QF2	59,09 €	56,49 €	57,43 €		QF2	58,80 €	56,21 € 57,14 €
	QF3	60,18 €	57,63 €	58,55 €		QF3	61,38 €	58,78 €	59,72 €		QF3	61,08 €	58,49 € 59,43 €
	QF4	64,40 €	61,85 €	62,77 €		QF4	65,69 €	63,09 €	64,03 €		QF4	65,37 €	62,78 € 63,71 €
	QF5	71,19 €	68,64 €	69,55 €		QF5	72,61 €	70,01 €	70,95 €		QF5	72,26 €	69,67 € 70,60 €
Sortie (en fonction de celle proposée)	par enfant	2,00 ou 5,00 ou 10,00 €			Sortie (en fonction de celle proposée)	par enfant	2,00 ou 5,00 ou 10,00 €			Sortie (en fonction de celle proposée)	par enfant	2,00 ou 5,00 ou 10,00 €	

Marion ROBIN fait un point sur les dépenses liées aux achats d'alimentation pour la confection des repas pour l'année 2024. 57 517,39 € d'achat pour 23 565 repas servis, soit un coût de revient pour l'alimentation de 2,44 € / repas. A cela doivent être ajoutés les charges de personnel, de maintenance des équipements, de remplacement d'équipements, d'entretien de bâtiment, de produits ménagers, d'assurance, de fluides, ...

Émilie PORTAIS rappelle que l'an dernier une hausse significative avait été votée. Pour rappel, cette hausse faisait suite à la loi Égalim qui impose à la restauration collective des achats de produits Bio, de produits locaux, ainsi qu'un repas végétarien par semaine.

Monsieur Le Maire évoque une augmentation de 10,02 € pour l'année pour un enfant qui prendrait tous ses repas au restaurant scolaire si nous appliquions une augmentation de 2 % du tarif actuel.

Edwige MADEUX demande si les impayés ont été régularisés. Marion ROBIN fait part du suivi du Trésor Public concernant les échéanciers mis en place avec certaines familles. Jusqu'à présent les échéances ont été honorées.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à une augmentation de 2 % des tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs ?

Vote : 10 POUR

4. Taux des contributions directes :

Marion ROBIN présente le tableau.

Elle précise que sans augmentation des taux, la Commune augmenterait ses revenus de 19 194 € du fait de l'augmentation des bases.

Le budget communal n'étant pas finalisé, le taux des contributions directes ne sera pas voté ce soir.

5. Subventions : elles seront examinées au prochain conseil.

6. Budgets, compte administratif et de gestion :

Le budget n'a pas pu être finalisé car la Commune attendait les dotations qui ont été connues ce jour.

Marion ROBIN fait part de l'augmentation des dotations d'État de 13 997 € pour l'année 2025.

Elle indique que le paiement échelonné auprès de l'EPFNA concernant le fournil n'a pas été réalisé en 2024. Après renseignement, un avenant à la convention aurait dû être adressé à la Commune par l'EPFNA afin de permettre au comptable de l'EPFNA de faire l'appel de la somme due. Marion ROBIN prend contact avec Madame DE SAN NICOLAS afin de pouvoir régulariser cette situation.

Marion ROBIN rappelle que la Commune a perçu les loyers de l'appartement du fournil et qu'il faudra isoler cette somme du budget communal afin de l'utiliser pour l'entretien du bâtiment et le projet d'aménagement du fournil.

7. Adhésion CRER :

Monsieur Le Maire rappelle que le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) a accompagné la Commune de manière efficiente lors de l'installation de la chaudière à pellets au Pôle Santé.

L'adhésion a un coût de 600 €.

La Commune n'ayant pas de projets cette année, Monsieur Le Maire propose de ne pas renouveler l'adhésion.

8. Délibérations :

Monsieur Le Maire fait part de la facture Carrefour Market payée avec le budget CCAS alors que les achats concernaient le fonctionnement de la Commune.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable au changement de compte ?

Vote : 10 POUR

Le lave-linge de l'École est en panne. Il doit être remplacé rapidement. ADE nous propose un devis d'un montant de 1 100 €.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cet investissement ?

Vote : 10 POUR

La somme votée le 18 mars pour l'achat de l'ordinateur de la bibliothèque ne suffit pas. Le modèle souhaité n'étant pas disponible. Le nouveau devis s'élève à 550 €.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cet investissement ?

Vote : 10 POUR

Afin de pouvoir installer la clôture électrique dans le marais communal, l'achat d'un poste de clôture solaire est nécessaire. Le devis s'élève à 372 €.

Cette clôture permet d'isoler l'espace sur lequel les peupliers sont tombés.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cet investissement ?

Vote : 10 POUR

9. Questions et informations diverses :

Monsieur Le Maire et Marion ROBIN ont assisté à la réunion de chantier cet après-midi à l'École. Monsieur GUILLON a fait part du courrier de Monsieur Le Maire et évoqué les pénalités de retard avec l'entreprise Bâisseurs Charentais.

Un point sera fait mercredi 9 avril concernant le montant des pénalités.

Marion ROBIN informe de la venue de l'entreprise BNE (Sarl Bois Nature Energie) au marais communal afin de faire une proposition d'achats des peupliers. Le chantier pourrait être réalisé en septembre-octobre. La proposition doit être remise début avril. Il faudra ensuite réaliser le curage des fossés et refaire les clôtures.

Monsieur Le Maire informe de son initiative d'organiser une réunion le 27 mars entre un groupe d'agriculteurs, RTE (Réseau de Transport d'Électricité) ainsi que le 1^{er} vice-président de la CDC AA, le PNR MP, la DDTM concernant la traversée de terres agricoles drainées pour le raccordement de l'éolien marin au large d'Oléron à la base de Grasay-Gript dans les Deux-Sèvres. Il souhaitait profiter de ces travaux pour proposer que le socle de ce câble puisse servir de base à une voie de contournement du village. Voie sur laquelle nous travaillons depuis de nombreuses années en vain. Le département ayant refusé cette voie de contournement (il était invité à la réunion mais absent) RTE est resté sur ses bases et n'accède pas à notre demande sous prétexte que le trajet à été validé en préfecture.

Monsieur Le Maire a sollicité un rendez-vous avec le secrétaire général de la Préfecture, sous-préfet de notre territoire.

Monsieur Le Maire a demandé aux agents techniques d'arroser les plantations de la colline aux enfants suite aux aménagements réalisés dans le cadre du projet Mon jardin qui bourdonne. Émilie PORTAIS rappelle le chantier participatif de création d'un escalier aromatique en pierres sèches le dimanche 06 avril de 10h à 17h à la colline aux enfants.

Magali VINCENT a eu ... pour le diagnostic arboricole qui devrait être réalisé mercredi 9 avril. Elle demande la présence de Monsieur CHAGNEAU pour accompagner le prestataire.

Marion ROBIN apporte une réponse à la question posée le 18 mars du coût 2024 des brigades vertes. Une semaine coûtait entre 1 300 € et 1 600 €.

Au regard des prix annoncés pour 2025, il y a une augmentation de 1 000 € par semaine. Monsieur Le Maire a réservé pour 2025 deux semaines. Un descriptif précis des missions pour chaque semaine de travail sera réalisé.

Stéven JARDIN évoque l'aire de repos du Booth et la nécessité de retourner sur site avant l'expiration du délai de déblaiement qui avait été signifié aux riverains utilisant le terrain communal.

Marion ROBIN constate un nombre grandissant de véhicules sur cet espace.

Il est demandé un nettoyage de la rue des Écoles et du carrefour d'accès à la rue.

Monsieur Le Maire fait part des remerciements adressés au conseil Municipal par Monsieur MONNEREAU suite au décès de son épouse.

Fin de séance 21h50

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	